



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 15 septembre 2012

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre,
en clôture de la Conférence environnementale
Paris, le 15 septembre 2012.**

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a ouvert hier cette première conférence environnementale. Il a tracé les orientations ambitieuses de la transition écologique et énergétique. Il a confirmé solennellement les engagements fondamentaux qu'il avait pris devant le pays. Il me revient donc de conclure vos travaux.

Je sais qu'ils ont été particulièrement denses et riches et les synthèses qui viennent d'être présentées, le prouvent. Je voudrais remercier à nouveau Monsieur le Président, le Conseil économique et social et environnemental, qui a accueilli à nouveau un événement important de la vie du pays. Je remercie aussi de leur engagement les représentants des syndicats de salariés, des organisations d'employeurs, des associations et des ONG mais aussi les élus qui sont pleinement impliqués dans ce débat essentiel pour notre pays. Chacun ici en a bien conscience : la crise profonde que nous traversons, n'est pas seulement une crise financière et économique, c'est aussi une crise environnementale. Le constat est sans appel : les ressources naturelles s'épuisent, la biodiversité recule, les émissions de gaz à effet de serre se concentrent, la qualité de l'eau et de l'air se dégrade. Nous sommes déterminés à affronter cette crise dans sa globalité. Il n'y a pas d'un côté une logique économique qui serait prioritaire et de l'autre, le développement durable qui ne le serait que par éclipse. Ma conception et celle du gouvernement est que l'écologie n'est pas un frein ou une contrainte mais qu'elle est un puissant levier de croissance, de compétitivité de nos entreprises et d'amélioration de notre bien-être collectif.

La conférence environnementale marque une rupture. Nous nous engageons à dessiner ensemble le chemin de la transition écologique, sans tabou, sans nier les contradictions de la société et les difficultés que nous aurons à surmonter et contrairement à ce que chacun a pu observer au cours de la période passée, la volonté politique de faire face aux défis du développement durable ne faiblira pas, je m'en porte garant devant vous.

Nous voulons ancrer la question écologique dans la durée. Cette première conférence environnementale ne conclut pas le processus, au contraire, elle l'ouvre. Vous vous réunirez à

nouveau chaque année et le gouvernement rendra compte devant vous des progrès accomplis. Une feuille de route pour la transition écologique, fruit de vos travaux, sera publiée au début de la semaine prochaine – juste le temps de rédiger les choses avec la plus grande précision. Afin de mobiliser tous les ministères, je réunirai un séminaire gouvernemental et j'adresserai ensuite à chaque ministre des lettres de cadrage développement durable. Chaque politique publique doit en effet prendre en compte l'exigence environnementale. L'urgence environnementale exige une action déterminée.

Notre premier grand chantier – il a été évoqué plusieurs fois ces deux jours et cet après-midi – c'est la transition énergétique, qui repose sur un modèle de développement sobre et efficace. Il faut rompre avec le tout nucléaire pour la production d'électricité mais il faut rompre aussi avec le tout pétrole pour les transports car ils sont antinomiques avec cette société de la sobriété que nous voulons promouvoir. Consommer mieux pour consommer moins, tel est bien l'objectif du gouvernement. Le débat sur la transition énergétique va donc s'ouvrir dans les prochaines semaines. Il permettra d'examiner les conditions industrielles, économiques et sociales de la mutation qui s'engage. Il sera également l'occasion de vérifier la pertinence de la contribution au service public de l'électricité dans sa forme actuelle. Ses conclusions orienteront le projet de loi de programmation sur la transition énergétique qui sera présenté au Parlement avant l'été 2013. Sans préjuger de tous les résultats de ce débat, je souhaite vous annoncer d'ores et déjà des mesures immédiates pour faire face, là aussi comme dans d'autres domaines, à des situations d'urgence et qui elles, n'attendent pas. La première, c'est de faire reculer la précarité énergétique et de favoriser la maîtrise de la consommation d'énergie. Le gouvernement apporte son plein soutien à la proposition de loi de François BROTTES, président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, qui a pour but d'instaurer la tarification progressive de l'électricité et du gaz. C'est une mesure à la fois juste et écologique. Mais en même temps, il faut garantir l'accès de tous à l'énergie. Cette proposition de loi prévoit aussi l'extension du bénéfice du tarif social, ça dépendra d'une décision réglementaire, je l'étendrai à quatre millions de ménages modestes, soit plus de huit millions de personnes alors qu'aujourd'hui ce dispositif ne concerne qu'un million de ménages. Et par ailleurs, la loi autorisera les collectivités locales qui le souhaitent, à mettre en place une tarification progressive de l'eau, conformément aux engagements qu'avait pris le Président de la République avant les élections.

Je veux mobiliser les Français autour de l'objectif de la sobriété énergétique. Je demande donc au ministre de l'Education nationale, de renforcer la sensibilisation des élèves dès l'école primaire et même maternelle, aux enjeux du développement durable – c'est déjà fait parfois mais il faut le faire de façon méthodique, systématique – et le gouvernement lancera dans les prochaines semaines une grande campagne de communication qui mobilisera aussi les acteurs locaux afin d'encourager tous les consommateurs à diminuer les gaspillages, à réaliser des économies d'énergie et afin de promouvoir à travers cette campagne les bonnes pratiques qui sont déjà engagées, il y en a beaucoup.

La seconde exigence est de développer et de structurer une filière industrielle des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et qui accorde une place très large à l'innovation technologique. La France a importé en 2011 pour 60 milliards d'euros de pétrole et de gaz, ce qui participe massivement au déficit de notre commerce extérieur. Plus de la moitié du pétrole

importé est absorbée par les transports ; il est indispensable d'engager des mesures structurelles en faveur de la mobilité durable et d'abord bien sûr de renforcer les transports collectifs. Mais je sais que nombre de nos compatriotes n'ont d'autre choix que d'utiliser leur propre automobile pour aller au travail. Le plan automobile qui a été adopté fin juillet, soutient la filière de l'industrie automobile par le soutien au développement de véhicules sobres, qu'ils soient électriques ou hybrides.

Mais je voudrais fixer aujourd'hui un nouvel objectif ambitieux à nos chercheurs et à nos industriels : dans les dix ans, nous devons disposer de véhicules consommant deux litres d'essence pour mille kilomètres, soit un niveau près de quatre fois plus faible que la consommation moyenne du parc automobile... au cent kilomètres, pardon... ça ne s'arrêtera pas à cent kilomètres, je vous rassure... surtout si on veut aller loin ! Et nous avons l'ambition d'aller loin. Mais en tout cas vous voyez l'ambition de l'objectif. C'est ainsi que nous pourrions diminuer notre consommation d'hydrocarbure, qu'on diminuera aussi la charge financière pour les utilisateurs mais que nous en réduirons l'impact sur la santé publique et vous voyez bien que je fais allusion à cette question délicate mais quand même qu'il faut traiter, qu'est la nocivité des particules fines. Donc c'est dans ce vaste plan que nous pourrions avancer dans cette direction essentielle.

Alors nous voulons pour y parvenir, encourager toutes les collaborations industrielles : les pétroliers, les constructeurs et équipementiers qui pourront faire de la France un pays exemplaire mais aussi exportateur de solutions de mobilité durable.

Le bâtiment absorbe quant à lui 40% de notre consommation d'énergie et génère environ 20% des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation du parc immobilier est donc une priorité absolue à l'instar des programmes qui ont été engagés dans d'autres pays et particulièrement en Allemagne et conformément à tous les scénarios de transition énergétique. D'autant qu'elle constitue aussi, mais vous l'avez dit, un puissant levier de création d'emplois industriels durables et non délocalisables. Le Président de la République a rappelé son attachement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux pour porter un million de logements dans le neuf et dans l'ancien à un niveau de performance thermique. Il a précisé les principales pistes de financement à mettre en œuvre et notamment l'amélioration des dispositifs d'aides qui existent déjà pour la rénovation des logements privés et il a également annoncé l'augmentation des éco-prêts spécifiques au logement social.

Un guichet unique de la rénovation sera mis en place, chargé de conseiller les ménages qui sont intéressés par cette perspective. Et nous aurons recours pour cela aussi au tiers financement : l'investisseur tiers prendra en charge une partie ou la totalité des travaux de rénovation et il se rémunérera sur les futures économies d'énergie. Ce mécanisme sera renforcé par des financements innovants, que ce soit le produit des enchères carbone ou celui des certificats d'économies d'énergie.

Les territoires, à travers les régions, à travers les villes, à travers les départements, ne nous ont pas attendus pour agir : de nombreux projets ont vu le jour. Eh bien des appels à projets seront lancés pour les repérer et les soutenir financièrement parce que je peux m'appuyer sur cette intelligence locale qui a fait ses preuves et qui est un des acteurs déterminants de la réussite de la transition écologique.

Le Président de la République s'est également engagé devant les Français à rééquilibrer notre mix de production d'électricité en diminuant la part du nucléaire de 75 à 50% d'ici 2025. C'est l'engagement de la campagne électorale, c'est donc la feuille de route du gouvernement. La centrale de Fessenheim sera donc fermée à la fin de l'année 2016. Je désignerai dans les semaines qui viennent, une personnalité chargée d'engager la concertation sur la reconversion du site. Il faudra prendre en compte la totalité des conséquences de cette fermeture, l'emploi bien sûr, la création de nouvelles activités et la réponse aux besoins en électricité.

S'agissant du gaz de schiste : hier le Président de la République a arrêté une position qui est très claire. Premièrement, il est exclu de recourir à la fracturation hydraulique. Deuxièmement, aucune technique alternative n'existe. Troisièmement, il n'y aura aucun permis d'accordé.

Alors pour développer les énergies renouvelables, j'y reviens, les acteurs de ce secteur ont besoin d'un cadre réglementaire stable qui soit en même temps transparent et favorable aux investissements. Nous allons donc simplifier nos procédures administratives tout en maintenant un haut niveau d'exigence environnementale. Je réaffirme ici mon soutien à la filière éolienne et au dispositif d'obligation d'achat. Le gouvernement simplifiera les procédures de planification en supprimant l'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien ; d'ici la fin de cette année, un tarif d'achat adapté à l'éolien en outre-mer sera également mis en place pour permettre le développement de capacités adaptées aux contraintes des systèmes électriques non interconnectés. Par ailleurs, un appel d'offres sera lancé d'ici décembre 2012 pour la création d'un parc éolien au large du Tréport et de Noirmoutier. C'est un investissement très important mais c'est aussi un atout pour le développement d'une filière industrielle française.

Quant à la filière solaire, elle a un avenir en France et en Europe à condition que nous missions très précisément sur la qualité car nos entreprises doivent se sentir pleinement soutenues et je pèse mes mots. Un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année 2012 pour justement favoriser de grandes installations visant à promouvoir des technologies innovantes ainsi que le développement local. Il faudra privilégier les grands espaces de toits pour éviter la consommation d'espaces agricoles. Au début de l'année 2013, les volumes cibles de ces projets déclenchant l'ajustement tarifaire, seront stabilisés en fonction du retour d'expérience sur les projets réalisés depuis 2011. Les réseaux de chaleur, la biomasse ou encore la géothermie, seront également soutenus en prenant appui sur les initiatives locales déjà existantes ou en développement. S'agissant des bioénergies, il faudra évidemment veiller à éviter les conflits d'usage entre l'alimentation humaine et la production de biocarburant. L'ADEME lancera début 2013 une initiative pour la construction de démonstrateurs d'énergie hydrolienne. J'ai demandé à Delphine BATHO et Frédéric CUVILLIER de réaliser d'ici la fin de l'année une étude sur le potentiel de la filière des énergies marines.

Vous le savez, tout ceci ne pourra se faire, et je le répète, qu'en travaillant étroitement avec les collectivités territoriales. Elles ont déjà dans beaucoup d'endroits développés des plans climat ambitieux. Elles doivent donc poursuivre leurs efforts mais elles doivent savoir qu'elles ont l'appui résolu du gouvernement. Et c'est aussi avec nos partenaires européens que nous réussirons la transition énergétique. Comme l'a dit hier le Président de la République, la Banque publique d'investissement sera la banque de la transition énergétique

ournée vers les entreprises. Elle sera alimentée notamment par des fonds d'épargne et notamment par le recours à la Banque européenne d'investissement sous la forme de prêts ou de project bonds.

J'en viens à notre deuxième chantier que vous avez évoqué dans vos synthèses, c'est celui de la biodiversité. La France assumera toute sa responsabilité en la matière tant en métropole qu'outre-mer où se concentrent 80% de notre biodiversité. Notre pays possède le deuxième espace maritime mondial et abrite 10% de la surface totale des récifs coralliens. Il occupe la première place en Europe pour le nombre d'espèces, d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères. Nous n'échappons pas malheureusement à la dégradation de la biodiversité observée au niveau mondial ; la France occupe le cinquième rang mondial pour le nombre d'espèces menacées. Et pour faire face aux menaces, nous ne partons pas de rien, c'est vrai, la stratégie nationale pour la biodiversité est reconnue par tous les acteurs comme un élément fondamental. Elle sera déclinée dans tous les ministères. Mais la biodiversité ne peut se limiter à la protection de sites exceptionnels ou d'espèces emblématiques. Il faut aller au-delà d'une certaine conception de la nature musée ; la biodiversité existe aussi au quotidien ; elle constitue un capital qui permet le développement de très nombreuses activités économiques. Les ressources que nous procure le monde vivant, représentent un potentiel de recherche et de développements encore sous-exploité, par exemple pour fabriquer de nouveaux médicaments, de nouveaux matériaux, pour développer de nouvelles technologies et pour créer des emplois.

La création d'une agence nationale était très attendue. Les ministres Delphine BATHO et Stéphane LE FOLL mèneront les travaux nécessaires pour fixer son périmètre et ses moyens mais cette agence sera créée en 2013. La loi cadre biodiversité qui sera également présentée en 2013, reprendra toutes ses décisions et ses orientations ainsi que celles qui naîtront du débat que vous allez poursuivre. Ce texte comportera un volet sur le paysage. Le Conseil national de la Mer et du Littoral dont la création avait été annoncée mais qui n'a jamais été réuni, sera installé enfin dans les prochaines semaines. Par ailleurs, le parc marin de Picardie Côte d'Opale sera créé et je demande également que la procédure de classement en parc naturel du Marais poitevin soit poursuivie.

Pour répondre aux enjeux de la continuité écologique, de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain, les textes relatifs aux trames vertes, les trames vertes et bleues, seront publiés début 2013 et le gouvernement souhaite mettre un frein au niveau national à l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels. Je sais que c'est une attente forte mais je connais aussi les problèmes que l'arrêt total de l'artificialisation peut soulever. C'est dans le cadre de la loi sur le logement, l'urbanisme et la ville, que prépare Cécile DUFLOT pour le début de l'année 2013 qu'un calendrier précis sera fixé. Cette loi sera aussi l'occasion de définir le cadre juridique d'une ville plus dense, moins consommatrice d'espaces et d'énergie.

S'agissant de l'agriculture, je veux vous faire part de quatre décisions. La première, c'est que le gouvernement entend maintenir le moratoire sur la mise en culture de semences OGM autorisées au niveau communautaire. La deuxième est le lancement d'un nouveau plan en faveur du développement de l'agriculture biologique. La troisième est l'interdiction de l'épandage aérien de produits phytosanitaires, sauf dans des cas d'espèce en l'absence de solutions alternatives. Et d'une façon générale, l'effort de réduction de l'utilisation de ces produits, sera poursuivi. La quatrième concerne les biocarburants : face à la hausse des cours

des céréales et des oléagineux sur les marchés mondiaux, le gouvernement a décidé de demander à nos partenaires européens et au niveau international, une pause dans le développement des biocarburants de première génération. Au plan national, nous avons décidé de plafonner le taux d'incorporation à 7% et d'atteindre les objectifs communautaires avec des biocarburants de seconde génération. Les agréments seront renouvelés jusqu'au 31 décembre 2015 et le soutien public sera mis en extinction à cette date.

Le troisième chantier porte sur la prévention des risques sanitaires environnementaux. Je sais que c'est une préoccupation majeure des Français. Préoccupation sanitaire d'abord : entre 5 et 10% des cancers seraient liés à la dégradation de notre environnement ; préoccupation financière aussi : la mauvaise qualité de l'air aurait un coût pour la collectivité compris entre 10 et 40 milliards d'euros par an. Le gouvernement est déterminé à diminuer l'exposition des populations à ces risques avérés ou émergents ; c'est un enjeu de santé publique. Trois priorités sont d'ores et déjà identifiées. La première est de soutenir l'effort de recherche. C'est la condition indispensable pour traiter avec efficacité et discernement les effets sur la santé des différentes pollutions, qu'elles soient isolées ou multiples ou encore à faibles doses mais récurrentes. L'indépendance des experts sera plus sûrement garantie et certaines définitions seront approfondies comme celle des perturbateurs endocriniens par exemple et la formation et la recherche en toxicologie fortement encouragées.

La deuxième priorité est de protéger les publics les plus sensibles à ces risques sanitaires – je pense bien sûr aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées, aux malades. Je tiens à ce que les actions de prévention mais aussi d'information du public soient centralisées et accessibles et par ailleurs, le gouvernement soutient la proposition de loi de Gérard BAPT pour l'interdiction du bisphénol A. Les produits de substitution devront avoir fait la preuve de leur innocuité.

La troisième priorité est de diminuer les inégalités environnementales. Les personnes les plus fragiles cumulent en général précarité économique et sociale et environnementale. Il y a donc là un enjeu lié aux inégalités sociales mais aussi aux inégalités territoriales. Il existe en effet des zones où les risques sont plus marqués, là où s'accumulent différents types de pollution : le bruit, les ondes électromagnétiques, les émissions de CO2 et les pollutions chimiques.

Le plan national santé environnement actuellement en vigueur arrive à échéance fin 2013. Il fera l'objet d'une évaluation dont nous tiendrons compte pour construire le nouveau plan et le plan cancer sera renforcé sur son volet environnemental.

Le quatrième chantier porte sur la fiscalité écologique. Je suis déterminé – et j'ai bien entendu les rapports aussi qui ont été présentés, à avancer sur cette question et je voudrais vous exposer les principes qui guident l'action du gouvernement. La fiscalité écologique est trop souvent perçue comme une menace pour le pouvoir d'achat des ménages et pour la compétitivité des entreprises et donc c'est un frein pour faire avancer cette question si on en reste à cette approche. J'ai la conviction que nous pouvons construire une fiscalité écologique qui soit juste socialement, qui favorise l'innovation et la croissance économique et qui améliore aussi la compétitivité de nos entreprises et qui garantisse le financement de notre protection sociale. Il est clair que pour passer d'un système fiscal qui néglige la dimension écologique à un système fiscal qui l'intègre pleinement, la transition doit être soigneusement

préparée et donc il faut veiller à ce qu'elle ne se fasse pas ni au détriment des ménages modestes ni des entreprises. Alors cela signifie que nous mettrons en place en tout état de cause les accompagnements nécessaires et ce chantier, il faut l'engager sans tarder, dans une approche globale car pour la France, le constat est sévère. Nous étions en 2010 à l'avant-dernière place des pays de l'Union européenne, juste devant l'Espagne pour ce qui concerne la part de la fiscalité environnementale dans le PIB, soit 1,86% pour une moyenne de l'Union européenne à 2,37%. Alors quand on parle beaucoup d'harmonisation fiscale en Europe, voilà un chantier que je veux engager pour que la France s'engage pour aller au moins vers la moyenne européenne. C'est une exigence et dès la loi de finance 2013 qui sera présentée dans quinze jours, le gouvernement proposera une augmentation de la DGAP portant sur les polluants atmosphériques et la baisse progressive des taux de défiscalisation des biocarburants, je l'ai dit, interviendra à compter de 2014 jusqu'à l'extinction au 31 décembre 2015.

Enfin nous augmenterons le niveau de malus automobile dès maintenant donc et en cohérence avec nos engagements européens et nous diminuerons de 5 grammes de CO2 par kilomètre le seuil de ce malus. Mais au-delà de la fiscalité, d'autres instruments de politique économique seront mis en œuvre notamment pour mobiliser efficacement des capitaux privés vers des activités qui répondent aux exigences du développement durable. Une réflexion a été engagée sur la question des financements innovants ; elle sera versée au débat sur la transition énergétique. Un groupe permanent de concertation constitué des parties prenantes de la conférence environnementale et des acteurs concernés, donnera son avis sur toute mesure de fiscalité écologique et il sera également force de proposition.

Le cinquième chantier, c'est la gouvernance environnementale. La transition écologique doit être pilotée. Le Conseil national du développement durable et du Grenelle de l'environnement va se transformer en Conseil de la transition écologique. Et ce n'est pas qu'une formule car il se verra confier des missions pérennes et étendues, pas seulement pour le suivi des politiques mises en œuvre mais aussi l'élaboration de l'agenda des conférences environnementales, il intégrera une dimension européenne et internationale. Renforcé dans ses missions mieux articulées avec le Conseil économique et social et environnemental ou encore la Conférence nationale de l'industrie, ce nouveau Conseil de la transition écologique s'ouvrira à la représentation nationale en accueillant un nouveau collège de parlementaires et se déclinera aussi dans les territoires sous l'égide des collectivités territoriales.

Au-delà de ces questions institutionnelles, deux exigences s'imposent pour les années à venir : la participation effective des citoyens aux décisions publiques et la simplification de notre droit de l'environnement. Ce droit fixe un niveau d'exigence élevé mais il est complexe car il résulte d'empilements successifs. Nous avons le devoir de le simplifier sans l'appauvrir ni le dénaturer. C'est ainsi qu'il gagnera en lisibilité et garantira davantage de sécurité juridique et donc en efficacité.

A l'exemple de la Suède dont les réussites sont analysées et commentées dans toute l'Europe, la France doit disposer de démonstrateurs de développement durable. Ces démonstrateurs sont des éco-quartiers, voire des éco-villages ou des éco-villes qui atteignent une taille critique, suffisante et qui permettent de valoriser un savoir-faire et des technologies innovantes en

matière de développement durable. L'objectif est d'y traiter toutes les problématiques énergétiques pour parvenir à une consommation zéro.

La participation des citoyens que j'évoque est d'autant plus nécessaire qu'on sait qu'il y a du scepticisme sur la capacité à agir et à aller vers ces objectifs. Pourtant, je le disais, beaucoup de bonnes pratiques nous montrent que c'est possible et nous savons par expérience – et je le sais particulièrement – que par le dialogue, par le débat, par la mise en place d'ateliers citoyens, qu'on peut progresser parfois très vite, parce que l'objectif, ce n'est pas de contraindre, c'est de convaincre, même si bien sûr les responsabilités politiques gouvernementales doivent être assumées – Monsieur LEBEGUE, vous y avez fait allusion, elles le seront.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la fameuse RSE, doit aussi jouer son rôle. L'obligation qui est faite aux entreprises d'établir un rapport social et environnemental a été inscrite dans la loi Grenelle 2. Elle n'a pas vraiment été mise en œuvre correctement à ce jour. Le décret d'application sera modifié pour que la distinction qu'il instaure entre sociétés cotées et non cotées, soit remplacée par un critère plus pertinent qui serait lié à la taille des entreprises.

Les négociations interprofessionnelles entre partenaires sociaux qui font suite à la conférence sociale qui s'est tenue également ici, auront aussi à prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux, en particulier dans le cadre des institutions représentatives du personnel.

Enfin l'Etat entend soutenir les associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement. Les dispositions fiscales en faveur du mécénat seront modifiées afin de permettre à celles qui ont des activités en dehors de nos frontières, de bénéficier de dons plus importants à l'instar de ce qui existe aujourd'hui pour les associations à caractère humanitaire. Le ministère de l'Ecologie, sous la responsabilité de Delphine BATHO, augmentera d'au moins 10% ses subventions à l'ensemble du monde associatif dès l'année prochaine.

Enfin je voudrais lancer un appel à toutes les associations pour qu'elles prennent toute leur part dans la mise en œuvre des emplois d'avenir. Là il y a une opportunité pour les associations de disposer de personnes qui viendront les accompagner, les aider dans leur action mais aussi de tendre la main à ces jeunes éloignés de l'emploi, d'autant que l'Etat finance – et c'est aussi une aide – à 75% ces emplois d'avenir.

Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup de conviction mais aussi d'humilité que je me suis exprimé devant vous, conscient du travail qui nous attend dans les mois et les années à venir. Le Président de la République a fixé un cap, celui de la transition écologique et énergétique. Sachez que le gouvernement mettra tout en œuvre pour engager sans attendre et réussir dans la durée cette transition. Et cette transition, c'est la construction d'un nouveau modèle qui correspond à ce que l'époque dans laquelle nous vivons, exige de nous, les responsables politiques, économiques, associatifs, les citoyens, de faire face aux défis qui sont devant nous, en prenant à bras le corps ces questions. Avec l'objectif aussi d'avancer concrètement, pas à pas, sans faiblesse, pour ainsi créer la confiance. Parce que la confiance, c'est la clef de la réussite.

Aujourd'hui, après ces deux jours de débat, je considère qu'un pas important a été fait comme il avait été fait dans la conférence sociale... ceux qui pensent qu'on perd du temps... je pense que nous en avons gagné aujourd'hui. A nous de démontrer par la suite que nous pouvons réussir. Nous ne réussirons qu'ensemble. Alors je compte sur vous. Vous pouvez compter sur le gouvernement.

Merci.